

**BSH HOME APPLIANCES S.A.**  
**Avenue du Laerbeek, 74**  
**1090 JETTE**  
**0465.054.226**  
**RPM Bruxelles**  
**Téléphone: 070 22 21 48**  
**E-mail : ExtendedWarranty.BE@Gaggenau.com**

## **Conditions du contrat Garantie Prolongée Gaggenau**

Les dispositions suivantes, qui décrivent les conditions et le champ d'application des prestations du contrat Garantie Prolongée Gaggenau, n'influent en rien sur les obligations légales de garantie incombant au vendeur, conformément à la loi belge du 1<sup>er</sup> septembre 2004, dans le cadre du contrat de vente avec le consommateur.

### **1. Champ d'application des prestations et conditions relatives au contrat Garantie Prolongée Gaggenau**

- 1.1. Pendant la durée du contrat Garantie Prolongée Gaggenau, Gaggenau assure via son propre service après-vente la réparation gratuite de tous les vices matériels et/ou de fabrication démontrables, pour autant que Gaggenau ait été informée desdits vices immédiatement après leur constatation et durant la période du contrat Garantie Prolongée Gaggenau.
- 1.2. Le respect du contrat Garantie Prolongée Gaggenau s'opère par une réparation; en d'autres termes, par la réparation de l'appareil ou le remplacement de composantes selon le bon vouloir de Gaggenau. Si la réparation devait s'avérer impossible, pour des motifs économiques ou autres, Gaggenau se réserve le droit, au lieu de procéder à la réparation, de proposer un appareil de remplacement équivalent. Les composantes remplacées et les appareils échangés sont la propriété de Gaggenau.
- 1.3. En cas de remplacement de l'appareil, il sera tenu compte de l'utilisation qu'a eue le consommateur du bien depuis la livraison de celui-ci. Cette utilisation sera calculée sur une base forfaitaire de 1% du prix du nouvel appareil par mois d'utilisation.
- 1.4. Si le contrat Garantie Prolongée Gaggenau n'est pas applicable, les frais de réparation et autres prestations fournies (par ex. frais de transport et de contrôle) seront facturés au consommateur selon les tarifs en vigueur.
- 1.5. Le contrat Garantie Prolongée Gaggenau ne peut pas être transféré à d'autres appareils.
- 1.6. La souscription au contrat Garantie Prolongée Gaggenau doit avoir lieu pendant le délai de garantie légale de deux ans à compter de la date de livraison de l'appareil.
- 1.7. Les prestations fournies dans le cadre du contrat Garantie Prolongée Gaggenau ne seront prises en considération que sur présentation de la preuve d'achat (mentionnant la date d'achat et/ou de livraison).

### **2. Durée du contrat Garantie Prolongée Gaggenau et cessibilité**

- 2.1. En vertu du contrat Garantie Prolongée Gaggenau, il incombe immédiatement à Gaggenau de continuer à fournir les prestations visées au point 1 pendant trois ans à l'échéance de la période de garantie légale de deux ans. Cet accord prend automatiquement fin au terme des trois ans de contrat Garantie Prolongée Gaggenau et ne requiert aucune résiliation.
- 2.2. Les prestations fournies conformément au contrat Garantie Prolongée Gaggenau n'entraînent pas de prolongation de la période du contrat Garantie Prolongée Gaggenau et ne donnent pas lieu à un nouveau contrat Garantie Prolongée Gaggenau.

- 2.3. Si l'appareil est remplacé dans le délai cité au point 2.1 des présentes, le délai du contrat Garantie Prolongée Gaggenau restant passe sur l'appareil de remplacement.
- 2.4. En cas de vente ou de cession de l'appareil, le contrat Garantie Prolongée Gaggenau peut être cédé au nouveau propriétaire. Le cas échéant, il convient de notifier ces changements à Gaggenau en contactant par écrit BSH Home Appliances sa, Avenue du Laerbeek 74, 1090 Jette ou par e-mail : [ExtendedWarranty.BE@Gaggenau.com](mailto:ExtendedWarranty.BE@Gaggenau.com) . Les dispositions contractuelles du contrat Garantie Prolongée Gaggenau restent en vigueur et sont transférées en l'état au nouveau propriétaire. Ce dernier point ne constitue pas non plus un motif valable pour prolonger la période du contrat Garantie Prolongée Gaggenau ou entamer un nouveau contrat Garantie Prolongée Gaggenau.

### **3. Exclusions du contrat Garantie Prolongée Gaggenau**

- 3.1. Les prestations dans le cadre du contrat Garantie Prolongée Gaggenau ne valent pas sur les composants fragiles (par ex. le verre, le plastique, le caoutchouc ou des ampoules), les défauts dus à la suite d'une utilisation négligente ou sur des défauts minimes et insignifiants pour l'utilisation de l'appareil. Par ailleurs, le contrat Garantie Prolongée Gaggenau ne couvre pas les dégâts de transport qui ne relèvent pas de la responsabilité de Gaggenau, ni les dégâts dus à l'usure normale, à une mauvaise utilisation, à un défaut d'entretien, au non-respect des indications d'utilisation ou de montage, à un usage autre que domestique, ou à des modifications ou réparations entreprises par le consommateur ou par des tiers.

Les prestations dans le cadre du contrat Garantie Prolongée Gaggenau ne valent pas sur :

- un mauvais raccordement électrique;
- une réaction chimique ou électrochimique provoquée par l'eau;
- des contraintes environnementales anormales en général;
- une utilisation de l'appareil d'une manière inadaptée;
- un contact avec des matières hostiles;

### **4. Appareils qui sont couverts par la Garantie Prolongée Gaggenau**

Lave-vaisselle, réfrigérateurs, surgélateurs, cuisinières, fours, fours vapeur, fours à micro-ondes, tables de cuisson, hottes.

### **5. Modalités de paiement**

- 5.1. Le prix renseigné dans le formulaire de demande est payable par carte de crédit (via le site internet de Gaggenau) ou au magasin Gaggenau. Les montants s'entendent TVA comprise et sont facturés à la date de souscription du contrat Garantie Prolongée Gaggenau. Le prix indiqué constitue la somme totale à payer TVA comprise. Tous les montants dus sont payables au comptant au siège social de la SA BSH Home Appliances, 1090 Jette, Avenue du Laerbeek 74.

### **6. Droit de révocation**

- 6.1. Uniquement si le contrat Garantie Prolongée Gaggenau a été souscrit via le site Internet de Gaggenau, le consommateur a le droit d'informer Gaggenau qu'il/elle renonce au contrat Garantie Prolongée Gaggenau, et ce, sans avoir à payer d'indemnité ni à en fournir le motif dans les 14 jours calendriers à compter du jour qui suit la souscription du contrat Garantie Prolongée Gaggenau.

Pour exercer le droit de rétractation, le consommateur doit notifier à BSH la décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le consommateur transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

## Effets de la rétractation

En cas de rétractation de la part du consommateur du présent contrat, BSH remboursera tous les paiements reçus du consommateur sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où BSH est informé de la décision de rétractation du présent contrat. BSH procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le consommateur aura utilisé pour la transaction initiale, sauf si le consommateur a convenu expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous. BSH se réserve le droit de ne pas rembourser en liquides.

Ce délai est réputé respecté si le consommateur renvoie le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours.

## 7. Responsabilité

- 7.1. Ces conditions ne portent pas sur des réclamations étendues ou autres - en particulier sur la réparation de dégâts n'ayant pas trait à l'appareil – si la responsabilité de Gaggenau n'est pas confirmée légalement.
- 7.2. Gaggenau ne peut pas être tenue responsable de désagréments ou de dégâts dus à l'utilisation d'Internet, et plus particulièrement à une panne du système, à l'intrusion de tiers ou de virus, ou à un quelconque fait considéré comme cas de force majeure par la jurisprudence.

## 8. Protection de la vie privée

BSH se réserve le droit de rassembler des données à propos du consommateur, **exclusivement pour usage interne, et ce, tant directement via les données fournies par le consommateur** lors de la commande qu'indirectement, par exemple via des cookies.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée en ce qui concerne les données personnelles, le consommateur a toujours le droit de consulter ces données, de les modifier et de les supprimer s'il ne désire plus recevoir les informations relatives à nos activités. A cette fin, le consommateur peut s'adresser par écrit au service clients de BSH.

## 9. Propriété intellectuelle

- 9.1. Tous les composants du site de Gaggenau, soit tant les éléments visuels que sonores, y compris la technologie utilisée à cet effet, sont protégés par des droits d'auteur, des marques déposées ou des brevets, ou de manière plus générale, par la loi relative à la propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de Gaggenau.
- 9.2. Les consommateurs qui disposent de leur propre site Internet et qui souhaitent, même pour une utilisation à titre purement personnelle, configurer un lien automatique entre leur site et la page d'accueil du site de Gaggenau, doivent pour ce faire demander une autorisation expresse à Gaggenau. Il est formellement interdit de créer des liens hypertextes vers le site de Gaggenau par la technique du « framing » ou du « in-line linking ». Tout lien existant doit être supprimé à la demande de Gaggenau.

## 10. Règlement d'une intervention ou signalement de modifications

- 10.1. Veuillez noter les données de la plaque signalétique en cas de demande de réparation durant la période du contrat Garantie Prolongée Gaggenau.

10.2. En cas de réclamation au titre du contrat, de modification de vos données personnelles ou de vente/cession de l'appareil, veuillez prendre contact avec le service d'assistance de Gaggenau:

- sur Internet via <http://www.gaggenau.be>
- par téléphone au numéro 070/22.21.48
- par écrit à l'adresse BSH Home Appliances sa, Avenue du Laerbeek 74, 1090 Jette.

10.3. Le jour de la réparation, veuillez garder la preuve du contrat Garantie Prolongée Gaggenau ainsi que la preuve d'achat originale de l'appareil à portée de main pour les présenter à notre technicien.

En cas d'enlèvement par Gaggenau, veuillez joindre aux documents d'expédition une copie du contrat Garantie Prolongée Gaggenau et de la preuve d'achat de l'appareil.

## **11. Généralités**

11.1. La nullité de toute disposition des présentes conditions ne portera aucunement préjudice à la validité des autres dispositions, et n'entraînera pas la nullité de ces dernières.

11.2. Le consommateur déclare avoir lu les présentes conditions générales et accepter l'ensemble des dispositions, conditions et prix qui y sont renseignés.

11.3. Si le contrat entre Gaggenau et le consommateur est conclu via le site, le contrat a été souscrit dans la langue du site.

11.4. Les présentes conditions et les conséquences juridiques qui en découlent sont régies par le droit belge uniquement. Tout litige découlant des présentes conditions relève de la compétence de l'arrondissement juridique choisi par la partie requérante, conformément aux dispositions de l'article 624 du Code judiciaire belge.